

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ÉDITION 2026

DOCUMENT À CONSERVER

CONNAÎTRE
LES RISQUES
ET SAVOIR RÉAGIR



SOMMAIRE

• Le DICRIM en quelques mots.....	p.2	• Mouvement de terrain.....	p . 7
• Identifier un risque.....	p.2	• Inondation et coulée de boue	p . 7
• Alerter.....	p.2	• Risque industriel.....	p . 8
• Des actions à tous les niveaux.....	p.3	• Retrait et gonflement des argiles.....	p . 9
• Neige et verglas.....	p.4	• Terrorisme	p.10
• Tempête.....	p.4	• Tableau récapitulatif	p.11
• Canicule.....	p.5	• Numéros d'urgence.....	p.12
• Transport de matières dangereuses.....	p.6	• Informations pratiques.....	p.12

LE DICRIM EN QUELQUES MOTS

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et sur les bons comportements à adopter en cas d'évènement dangereux.

Il est obligatoire dans les communes soumises à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Établi sous la responsabilité du maire, le PCS organise les actions des acteurs communaux face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires majeurs. Il est consultable en mairie et sur le site Internet de la Ville.

IDENTIFIER UN RISQUE

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société. Il existe plusieurs types de risques. Ils peuvent être naturels (inondation, mouvement de terrain, ...), technologiques (industriels, transport de matière dangereuse, ...), ou sanitaires (pandémie, ...).

Un risque peut également être considéré comme majeur s'il peut engendrer de nombreuses pertes humaines et/ou matérielles (séisme, inondation, etc).

ALERTER

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève des autorités locales. Selon le danger, elle peut être diffusée par :

- FR-Alert : notifications envoyées sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans la zone concernée, accompagnées d'un signal sonore spécifique, même en mode silencieux. Aucun téléchargement ni inscription n'est nécessaire ;
- Voiture équipée d'un haut-parleur diffusant un message préenregistré adapté au risque ;
- Sirène communale : si elle retentit en dehors du premier mercredi du mois vers 12 h, un évènement dangereux est en cours ;
- Porte-à-porte : assuré par la Police Municipale ;
- Messages sur les radios locales, Panneau Pocket et le site Internet (ville-vouziers.fr) ;
- Pour les personnes sensibles, le CCAS prendra contact avec elles et les services d'aide à la personne (Maison des Solidarités, UDAF, ADMR, etc.).
- Les usagers peuvent également donner l'alerte en appelant les numéros d'urgence (voir à la toute dernière page) s'ils sont témoins d'un évènement grave.

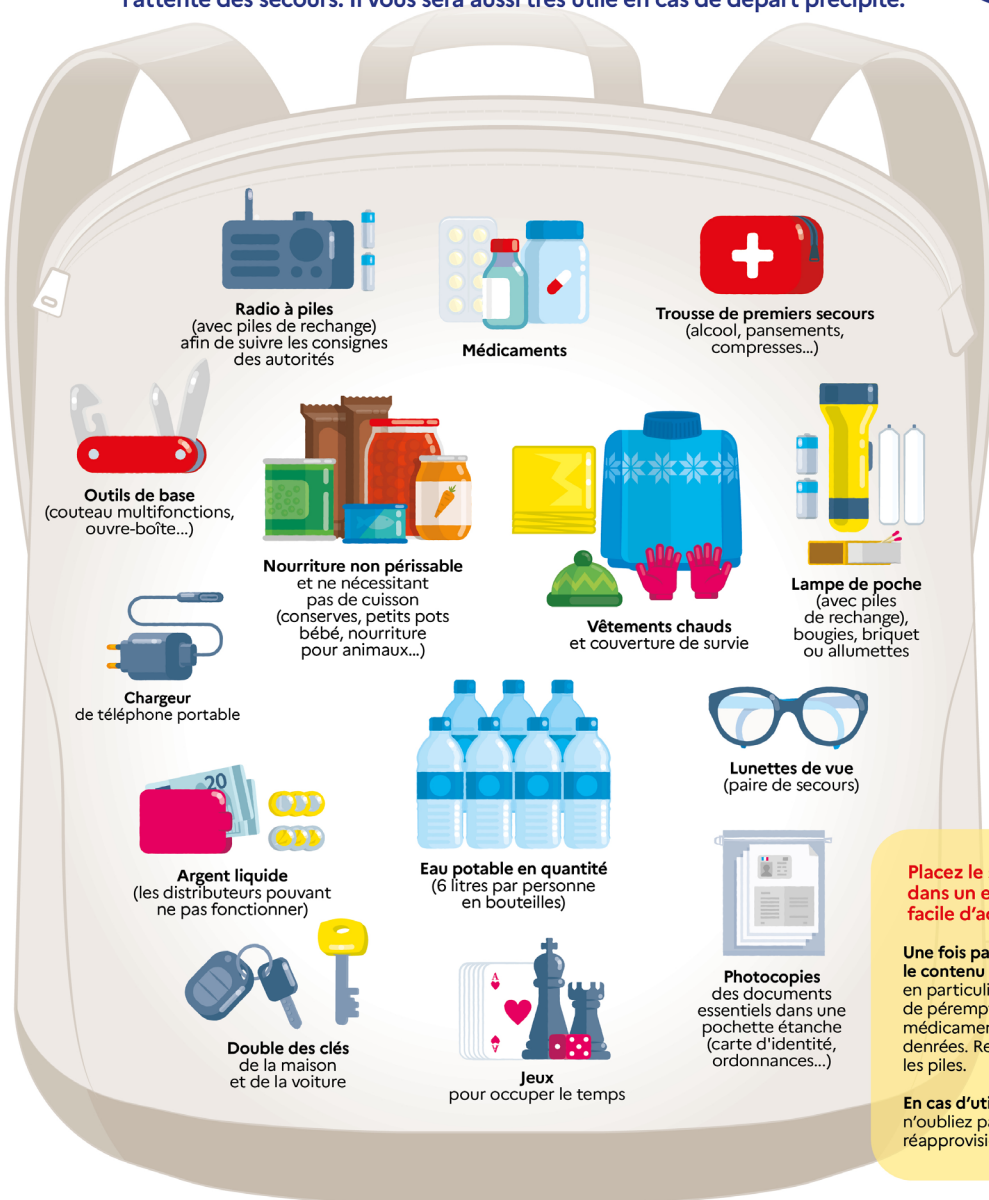
DES ACTIONS À TOUS LES NIVEAUX

En toute circonstance, il convient tout d'abord, à chaque citoyen, de garder son calme, de se mettre à l'abri et de respecter les consignes préétablies ou données en temps réel par les autorités locales.

- Le Maire assure la sécurité de la population en organisant l'évacuation, le confinement, l'hébergement ou le ravitaillement.
- Les responsables d'établissements scolaires et crèches activent le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui permettent d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant l'arrivée des secours. Il n'est donc pas nécessaire d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Ne pas surcharger les lignes téléphoniques des services de secours.
- **Il est également demandé à la population de préparer un kit d'urgence 72h qui permettra de vivre 3 jours en cas d'évacuation ou de confinement.**

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



NEIGE ET VERGLAS

En période hivernale, une vigilance particulière doit être portée en raison du risque étendu de précipitations verglaçantes et du risque de neige collante. La neige et le verglas, même en faible quantité, peuvent perturber de nombreuses activités et sont particulièrement gênants pour la circulation routière.



CONSÉQUENCES

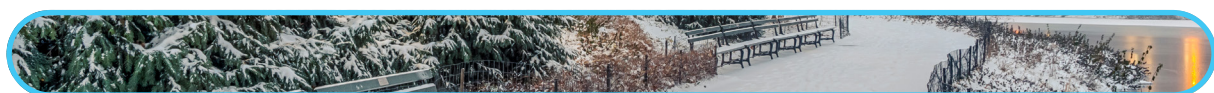
- La circulation routière et piétonne peut être perturbée (routes glissantes, verglas, visibilité réduite, congères).

L'accumulation de neige sur les toitures et les arbres peut aussi entraîner certains dégâts (chutes d'arbres, de toitures, et de câbles électriques engendrant des coupures sur le réseau).



ALERTE

- Les alertes et les consignes à suivre sont généralement communiquées dans les bulletins de Météo France (diffusés à la télévision, à la radio ou en ligne). Différents niveaux d'alertes représentés par des couleurs indiquent l'intensité et la dangerosité de l'épisode de perturbations à venir (vert, jaune, orange et rouge).



TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Le seuil au-delà duquel on parle de tempêtes est de 89 km/h.

Les tornades sont des phénomènes localisés qui peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents. Les pluies potentiellement importantes associées aux tempêtes constituent un phénomène générateur d'aléas importants : inondations plus ou moins rapides, glissements de terrains et coulées de boue.



CONSÉQUENCES

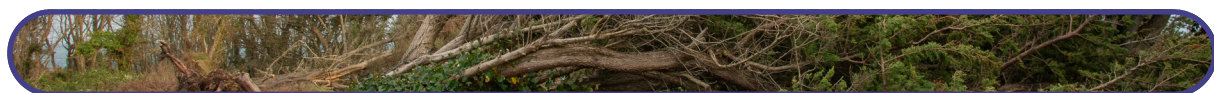
- En cas de vents violents, la circulation des usagers et des véhicules peut être altérée. Aussi, les vents peuvent causer d'importants dégâts en arrachant des arbres ou en transportant des objets qui ne sont pas assez lourds pour rester en place.

Le réseau électrique peut aussi être impacté si celui-ci est endommagé.



ALERTE

- Les alertes et les consignes à suivre sont généralement communiquées dans les bulletins de Météo France (diffusés à la télévision, à la radio ou en ligne). Différents niveaux d'alertes représentés par des couleurs indiquent l'intensité et la dangerosité de l'épisode de perturbations à venir (vert, jaune, orange et rouge).



CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par un épisode de chaleur intense, de jour comme de nuit, sur une période prolongée empêchant le corps humain de récupérer. Une période où la température ne descend pas en dessous de 18°C la nuit et qui atteint ou dépasse 30°C le jour sera donc qualifiée comme un épisode caniculaire. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours.

CONSÉQUENCES

- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risques : les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes sous traitement (médicaments, ...), les enfants en bas âge. Ces personnes risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur.

Les personnes en bonne santé peuvent également se mettre en danger si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires. Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors restent les plus exposés.

La faune et la flore souffrent également de ces températures élevées et prolongées. De plus, les pollutions atmosphériques sont beaucoup plus importantes.

ALERTE

- Les alertes et les consignes à suivre sont généralement communiquées dans les bulletins de Météo France (diffusés à la télévision, à la radio ou en ligne). Différents niveaux d'alerte représentés par des couleurs indiquent l'intensité et la dangerosité de l'épisode de perturbations à venir (vert, jaune, orange et rouge).

À VOUZIER

- En plus des alertes et des consignes données par Météo France, l'information peut être relayée sur les différents canaux de diffusion de la ville de Vouziers (panneau lumineux en bas de la place Carnot, Panneau Pocket ainsi que le site internet de la commune). Un registre confidentiel existe à Vouziers, permettant la mise en place de contacts réguliers, d'appels de vérification, ou d'une intervention rapide des services pour les personnes âgées isolées ou en situation de handicap. Le formulaire d'inscription à ce registre est disponible à l'accueil de la mairie, du CCAS ou sur le site internet de la commune (ville-vouziers.fr).



Restez au frais
(chez soi ou dans
un lieu rafraîchi)



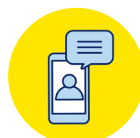
Buvez de l'eau
(sans attendre
d'avoir soif)



Mouillez-vous le
corps



Fermez les volets
et fenêtres aux
heures les plus
chaudes



Prenez des
nouvelles des plus
fragiles



Privilégiez les
activités douces



Mangez frais et
équilibré



Évitez l'alcool

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses, ou TMD, est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport par voie routière, aérienne, ferroviaire, fluviale, ou canalisations. Les propriétés physico-chimique (inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif) de ces substances dangereuses peuvent présenter un risque pour la population en cas d'exposition.



CONSÉQUENCES

- Le mélange de produits ou la présence d'un feu peut entraîner des explosions ou un incendie plus important.

L'inhalation de fumées ou de vapeurs toxiques peut entraîner une intoxication qui mérite une prise en charge.

Les produits peuvent également se répandre sur le sol ou dans les eaux, pouvant entraîner une pollution.



À VOUZIER

- La commune est traversée par la départementale 946 sur laquelle est autorisée la circulation de TMD, le risque existe.

En dehors des transports de carburants et de combustibles, la ville de Vouziers est également équipée d'un réseau de gaz qui peut aussi être à risque.



ALERTE

- Si vous êtes témoin d'un accident de TMD ou d'un problème avec une canalisation de gaz, vous pouvez baliser (si vous le pouvez) la zone et indiquer aux personnes à proximité de ne pas s'approcher (restez vous-même éloigné). Il est également impératif de ne pas fumer afin de ne pas enflammer des liquides ou gaz inflammables qui pourraient se dégager de la zone. Une fois la zone sécurisée, vous pouvez donner l'alerte en appelant les pompiers (numéros à retrouver à la toute dernière page). Lors de votre appel, pensez à indiquer le lieu de l'accident, le type de véhicule impliqué, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, etc...). Si vous pouvez voir les codes danger et matière depuis votre position, indiquez-les également afin que les secours puissent savoir quelle matière est impliquée et comment intervenir au mieux avec celle-ci.



INFORMATIONS PRATIQUES

- Les véhicules qui transportent des matières dangereuses sont, en règle générale, équipés d'éléments visuels pour indiquer la dangerosité et la nature de la matière transportée.

XXX → Code danger
YYYY → Code matière



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Gaz ou liquide inflammable



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Solide inflammable



Comburant ou peroxyde organique



Risque d'explosion



Matière ou gaz toxique



Matière ou gaz corrosif



Matière présentant des risques divers



Matière radio-active



BALISAGE DU RÉSEAU DE GAZ

Les canalisations de transport de gaz étant enterrées, les gestionnaires d'infrastructures gazières signalent leur présence en surface par des balises (parfois des bornes) jaunes facilement repérables. Sur celles-ci est indiqué un numéro d'urgence que vous pouvez contacter en cas de problème (odeur de gaz, fuite, ...).





MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et/ou de l'homme.



CONSÉQUENCES

- Les mouvements de terrains peuvent parfois entraîner des dégâts sur des bâtiments ou d'autres infrastructures. Un effondrement ou un éboulement peuvent aussi représenter un danger pour les personnes dès lors que celles-ci se trouvent à proximité de la zone impactée. Il faut être particulièrement prudent lors d'épisodes orageux car les précipitations abondantes peuvent jouer le rôle de déclencheur pour ces mouvements de terrain.



ALERTE

- Si vous assistez à un accident de cette nature ou que vous en suspectez un (craquement étrange, apparition de fissures, écoulement d'eau anormal, affaissement du sol, vibration), veillez à vous mettre en sécurité en premier lieu avant de prévenir les secours si nécessaires ou de signaler l'incident aux services de votre mairie.

Veillez à ne pas retourner dans un bâtiment endommagé ou dans une zone où un glissement de terrain a eu lieu avant d'avoir l'approbation de personnes compétentes. La zone pourrait toujours être dangereuse.



INONDATION ET COULÉE DE BOUE

L'inondation se manifeste par une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des précipitations importantes et/ou durables (pluie, neige).



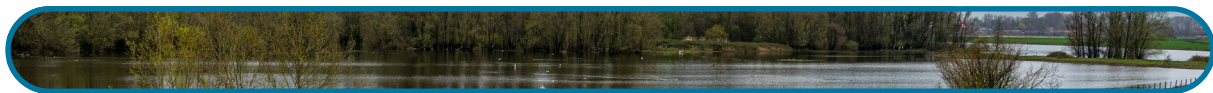
CONSÉQUENCES

- Une inondation entraîne des dégâts matériels importants (maisons, routes, et réseaux). Elle peut également provoquer des pertes humaines, et des évacuations. Elle peut aussi polluer les sols et les cours d'eau en transportant déchets et produits dangereux.



ALERTE

- Les alertes et les consignes à suivre sont généralement communiquées dans les bulletins de Météo France (diffusés à la télévision, à la radio ou en ligne). Différents niveaux d'alertes représentés par des couleurs indiquent l'intensité et la dangerosité de l'épisode de perturbations à venir (vert, jaune, orange et rouge). Vous pouvez également surveiller l'évolution de la situation sur le site www.vigicrues.gouv.fr.





RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel concerne un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves immédiates pour les personnes, les biens et l'environnement.



CONSÉQUENCES

- Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie (inflammation de produits), l'explosion (réaction chimique ou combustion violente) et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux pour l'homme et l'environnement. Ces produits peuvent ensuite être inhalés, avalés ou touchés.

Suivant le type d'accident et son intensité, cela peut provoquer des blessures, décès, dégâts matériels et avoir des répercussions sur l'environnement pouvant causer des soucis sanitaires (ex : pollution d'une nappe phréatique).



ALERTE

- En cas d'accident pouvant entraîner une pollution aérienne, aquatique, terrestre ou un incendie, vous pouvez prévenir les services d'urgences tout en restant à l'abri. Votre commune peut également diffuser un message d'information via ses réseaux de communication (PanneauPocket, site internet, panneau lumineux).

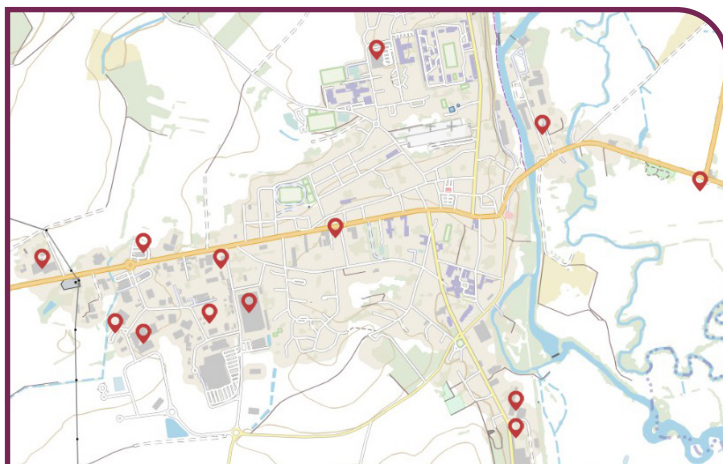


À VOUZIER

- Dans la commune, certains sites identifiés peuvent présenter des risques.

Liste des sites potentiellement dangereux (DREAL)

AGIL SARL, Vouziers (26 rue du port)
Déchetterie , Vouziers (ZI du Blanc Mont)
ACMA CULOT, Vouziers (83 rue Gambetta)
CPE BARDOUT, Vouziers (rue Albert Caquot)
Carrefour Market, Vouziers (1 rue Verte)
Carrosserie DUFILS, Vouziers (route de Reims)
ESSO, Vouziers (RD 946)
Fioul Services, Vouziers (rue du Blanc Mont)
FORGEX, Vouziers (rue de Blanc Mont)
GEDIMAT SPIRE, Vouziers (77 rue Gambetta)
Station service Leclerc, Vouziers (rue Bournizet)
Garage Renault, Vouziers (113 rue Bournizet)
FEGE, Vouziers (rue Albert Caquot)
ETS ROUY, Blaise (rue Henri Rouyer)





RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

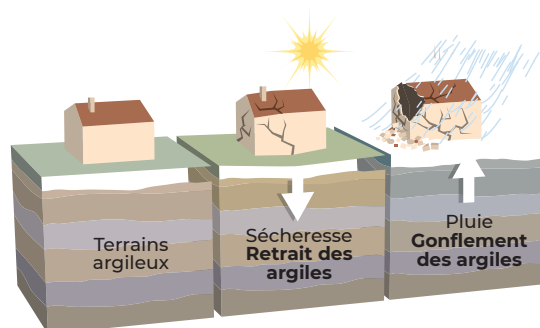
Le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériaux plastique et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins conséquentes. Ainsi ces variations peuvent engendrer des dégâts sur les bâtiments.



CONSÉQUENCES

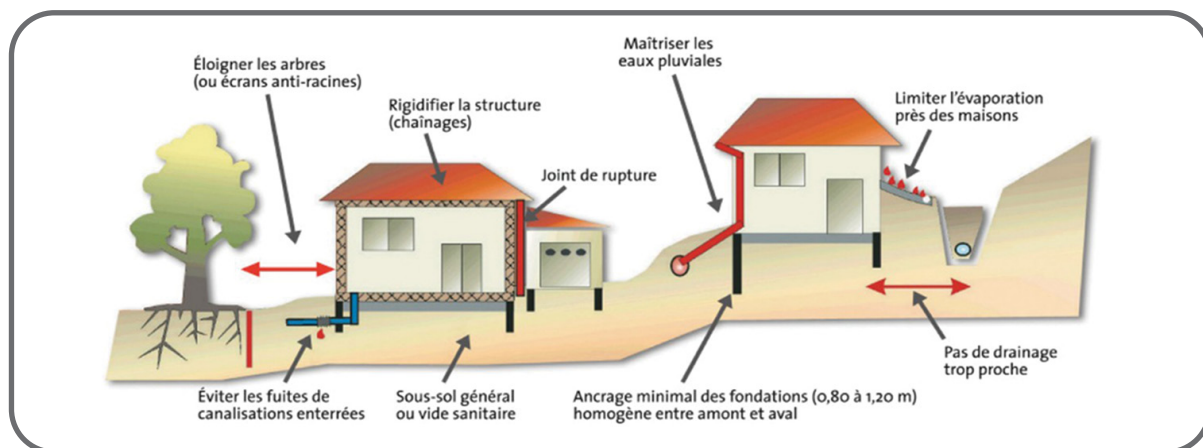
- Les effets constatés sont généralement des fissures sur les façades et cloisons, la distorsion des huisseries, le décollement de bâtiments annexes, des ruptures de canalisations, etc.

Pourtant, on sait parfaitement construire sur des sols argileux sujets au phénomène de retrait-gonflement et ceci moyennant le respect de règles constructives relativement simple. Il est donc fondamental de savoir identifier avant construction la présence éventuelle d'argile gonflante au droit de la parcelle.



BON À SAVOIR

- Vous trouverez ci-dessous un schéma vous expliquant comment éviter les problèmes causés par le retrait et le gonflement des argiles si vous comptez construire un bâtiment sur une zone qui est concernée.



À VOUIERS

- Voitiers ainsi que ses communes associées sont fortement concernées par ce risque. Afin d'accéder à ces informations, vous pouvez venir en mairie pour consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou vous rendre sur notre site internet.



TERRORISME

Le terrorisme se caractérise par un ensemble d'actes de violence (attentat, prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan vigipirate. Chaque année, des exercices peuvent être réalisés dans certaines structures afin de rappeler à chacun la bonne conduite à suivre.

CONSÉQUENCES

- Ces actions (qui restent très rares) peuvent entraîner des blessures ou le décès d'une ou de plusieurs personnes. Après ce genre d'évènement qui reste particulièrement violent et choquant, des pathologies mentales peuvent persister chez certaines victimes. Il est donc fortement recommandé de recourir à un suivi psychologique par la suite.

ALERTE

Au cas où un incident de ce type se produirait, il est d'abord conseillé de se mettre en sécurité (sortir par une voie sécurisée quand cela est possible). Une fois en dehors de la zone dangereuse, il est impératif de prévenir immédiatement la police en appelant le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable.

Si l'on ne peut pas s'échapper, il est recommandé de s'enfermer dans un endroit sûr et bloquer les accès (portes, fenêtres, ...) ou de s'abriter derrière un obstacle (mur, voiture, pilier, ...). Eteindre la lumière et mettre le téléphone portable en mode silencieux sans le vibreur est aussi conseillé afin de ne pas être remarqué.

À l'arrivée de la police, une fois la situation sous contrôle, sortir doucement et les mains en l'air, ne pas faire de gestes brusques et ne pas courir. Lors de ces interventions, il est impératif de ne jamais diffuser d'informations sur l'intervention des forces de l'ordre ou des informations non vérifiées sur les réseaux sociaux qui pourraient compliquer leurs actions.

En plus de ces mesures, l'État peut également déclencher le plan vigipirate qui comporte 3 niveaux d'actions lorsque le risque est estimé accru par des circonstances exceptionnelles (regroupement important, manifestation à caractère politique, etc...).



- Protection quotidienne contre une menace
- Menace terroriste constante
- Mesures permanentes de sécurité
- Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité
- Durée illimitée



- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat
- Durée très limitée



- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes
- Durée limitée



TABLEAU RÉCAPITULATIF

inondations / coulées de boue / tempêtes		Canicule	TMD	Risque industriel
• Surélever les meubles et sécuriser les cuves. • Mettre à l'abri produits toxiques, véhicules et denrées alimentaires. • Prévoir les moyens d'évacuation. • Fermer portes, fenêtres, aérations et soupiraux. • Couper le gaz et l'électricité. • Monter à l'étage avec eau, vivres, papiers d'identité, radio, vêtements chauds, couvertures et médicaments. • Obtenir les ouvertures si possible. • Signaler sa présence et attendre les secours. • Écouter les radios locales et suivre les consignes des autorités. • Constituer une réserve d'eau potable et ne pas consommer l'eau du réseau public. • Ne pas circuler à pied ou en voiture dans les zones inondées. • Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. • Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.		• Éviter de sortir aux heures les plus chaudes. • Fermer fenêtres et volets pour conserver la fraîcheur. • Boire régulièrement (au moins 1,5 L d'eau par jour). • Manger normalement. • Éviter les efforts physiques intenses. • Se rafraîchir plusieurs fois par jour. • Donner régulièrement des nouvelles à ses proches.	En cas de fuite de produit : • Ne pas toucher le produit ; en cas de contact, se laver et se changer si possible. • Quitter la zone en s'éloignant perpendiculairement au vent. • Rejoindre le bâtiment le plus proche et s'y confiner. • Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas de danger immédiat. • Suivre les consignes des secours. Après l'alerte : si vous étiez confinés, aérer le local.	Si un nuage toxique s'approche : • Fuir perpendiculairement au vent. • Quitter rapidement la zone et s'abriter dans le bâtiment le plus proche. • Fermer portes, fenêtres, aérations et soupiraux. • Arrêter ventilation, chauffage, gaz et électricité et calfeutrer toutes les entrées d'air. • Constituer une réserve d'eau potable. • En cas d'irritation, se laver et se changer si possible. • Signaler sa présence et attendre les secours. • Écouter les radios locales et suivre les consignes des autorités. • Ne pas consommer l'eau du réseau public. • Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. • Ne téléphoner qu'en cas d'urgence. Fin d'alerte : en cas de confinement, aérer le local.



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU

15

POLICE

17

POMPIERS

18

URGENCES

UTILISABLE DANS TOUTE L'EUROPE
DEPUIS UN PORTABLE

112

URGENCES (SMS)

POUR PERSONNES MALENDANTES

114



INFORMER EFFICACEMENT

Lorsque vous contactez les secours :



Donnez votre nom et votre numéro de téléphone (pour être recontacté si besoin);

Transmettez l'adresse exacte ou la localisation la plus précise possible de l'accident;

Exposez la nature de l'incident ainsi que le nombre de victimes et leur état apparent;

Précisez si le danger est encore présent.



Ne raccrochez jamais avant que l'opérateur ne vous dise de le faire;

Ne parlez pas trop vite et ne criez pas afin d'assurer une compréhension optimale;

Ne pas appeler plusieurs fois pour le même incident, sauf si la situation évolue ou s'aggrave.